



# K'LICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS

04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



*" On n'est pas orphelin, d'avoir perdu père et mère, mais d'avoir perdu l'espoir."*

# DOSSIER DE PARRAINAGE





# K'LICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS

04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



Madame, Monsieur,

A réception de ces documents et de votre règlement, vous recevrez la fiche d'identité de votre filleul, accompagnée de sa photo.

A très vite, toute l'équipe

C'est avec plaisir que nous vous adressons aujourd'hui ce dossier ainsi que les documents administratifs relatifs au parrainage (charte de parrainage et fiche d'engagement financier)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information supplémentaire.

Nous vous remercions chaleureusement d'avoir pris contact avec notre association.

Si vous désirez vous engager à parrainer un enfant à la suite de votre lecture, nous vous prions de nous retourner tous les documents en double exemplaire, signés et datés.

## Notre vision du parrainage

Dans notre esprit, le parrainage est d'abord un engagement humain. Mais les aspects financiers sont essentiels. Vos dons en direction de notre association sont aussi nécessaires que les échanges que vous aurez avec votre filleul, par lettres, mails, dessins...

Puisqu'il faut bien parler argent : Il n'y a pas de somme minimale. Un parrain peut donner une toute petite somme, à la hauteur de ses moyens et s'investir dans une vraie relation... C'est cet échange qui nous paraît important.

Notre ambition première est d'améliorer le quotidien des enfants : leur permettre de manger plus équilibré, d'avoir une nourriture plus variée.

Mais parrainer c'est aussi :

S'impliquer dans le projet concret et identifié d'une association.

Contribuer à l'éducation, à la scolarité, aux études, à la santé d'un enfant défavorisé.

Donner à un enfant les moyens de se construire un avenir.

## Pourquoi parrainer avec notre association

L'association **K'LICK-ASS.** est à taille humaine, ce qui facilite la communication pour l'élaboration des actions à but humanitaire.

Elle n'a pas de salariés en France ni de structure administrative lourde. Son fonctionnement est basé sur le bénévolat et les recettes sont destinées uniquement aux enfants.

Les membres de l'association qui se rendent au Burkina Faso pour la mise en place du parrainage, financent leur voyage sur leurs fonds propres. Ils travaillent en connaissant le terrain.

Ce contexte favorise la mise en œuvre et le suivi des actions au plus près des réalités locales.



# K'L'ICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS

04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Fonctionnement du parrainage et du bénévolat

### Parrainage

Toute personne physique (un particulier) ou morale (une entreprise, une association, une école) peut parrainer.

Le parrain/marraine qui s'engage devient membre de l'association **K'L'ICK-ASS.** Il doit en premier lieu acquitter son adhésion annuelle qui lui permettra de recevoir par mail les informations sur les différents projets et actions et de participer à la vie de l'association en tant que membre.

Son implication dans la vie de l'association est libre et à son initiative. Son engagement de parrainage est révisable chaque année.

Notre association fonctionne grâce à la générosité de tous ceux qui se sentent concernés par l'aide dans les pays en voie de développement. Ces dons prennent différentes formes :

### Mode d'emploi : *C'est très simple...*

1- Lire le document page suivante « Charte de parrainage **K'L'ICK-ASS.** /Parrain ». Le compléter et le signer. 2- Lire l'engagement financier en précisant le montant de votre don, le mode et le rythme de paiement. Le compléter, le signer.

Merci de transmettre les documents en double exemplaire à l'adresse de l'association.

Un exemplaire signé du Président de l'association vous sera retourné.

Nous faisons les démarches pour qu'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt (66% du montant du parrainage) puisse vous être donné.

### Pour le règlement :

- Par virement (mensuel ou annuel) : mise en place du virement par le parrain auprès de sa banque (RIB en pièce jointe). Pour les règlements mensuels par virement, le reçu sera délivré à la fin de l'année civile pour les montants versés pour l'année considérée.

- Par chèque (mensuel ou annuel) : délivrer le ou les chèques à l'ordre de "Association **K'L'ICK-ASS.**". Ils seront encaissés en fonction des modalités définies ensemble. Pour un règlement par chèque, le reçu sera délivré à l'encaissement du chèque.

Pour toutes informations ou précisions, merci de contacter :

Le président Mr Didier JOURDAN +33 4 75 64 58 43 / +33 6 21 81 33 38 : DidPuma@hotmail.fr

Vous trouverez toutes les informations sur notre site : <https://klick-ass.jimdofree.com/>

### Vous êtes parrain et vous voulez faire plus :

Nous sommes à la recherche de bénévoles intéressés par notre projet et disponibles pour faire connaître l'association, trouver des parrains ou des donateurs, monter des dossiers, nous faire bénéficier de leurs compétences, de leur vision, de leurs idées...

L'association prévoit de rassembler des biens divers (vêtements en très bon état, ordinateurs, outillage, fournitures scolaires, électroménager...) pour les adresser à la structure.



# K'LICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS  
04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Comment sont répartis les dons des parrainages

### Les frais de fonctionnement

Les dons reçus reviendront à l'enfant scolarité, soins etc et 5% sa famille d'accueil, de préférence sous forme d'achats alimentaires ou matériels, et pour un usage en fonction de ses priorités du moment. Un bilan régulier sera fait avec nos responsable afin d'évaluer les actions réalisées et mesurer les besoins à venir.

### Le financement d'une action

Ce poste est très important. Il vise à réaliser sur place :

- des actions qui permettront d'améliorer le quotidien des enfants,
- des investissements matériels permettant des économies,
- - voire des investissements ayant un début de rentabilité financière.

Ces actions seront réfléchies avec nos responsables et répondront à des choix de leur part.

### Le parrainage d'un enfant.

Nous y consacrerons 100 % des dons. Ils serviront pour les aider à construire un avenir et des études plus longues. Ils permettront l'achat de matériel scolaire, visite médicale pour un début personnelle.

### Le financement d'un compte pour les microcrédits

Des compléments financiers, par le recours à un microcrédit seront éventuellement envisagés à la sortie de la structure dans une proportion de 5% des dons.

Cela leur permettra de pallier à d'autres besoins au moment de leur prise d'autonomie. L'idée est de responsabiliser les jeunes afin qu'ils se prennent en charge et remboursent ce microcrédit (qui sera bien sûr sans intérêt.)

### Les frais de fonctionnement interne à notre association

Ils n'ont pas été fixés seul l'adhésion ou un don (séparé du parrainage), pour répondre essentiellement aux frais administratifs, frais liés à la communication, fournitures...



# K'L'ICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS

04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Charte de Parrainage Entre l'association K'L'ICK-ASS. et le Parrain

Il a été convenu entre L'association **K'L'ICK-ASS.** domiciliée à : 33 les hauts de Veyras 07000 VEYRAS  
Représentée par Mr Didier JOURDAN, Président de l'association et :

M / Mme / Mlle : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Section 1. Nature du contrat :

### Article 1

Le présent contrat de parrainage fixe les modalités de parrainage, et les responsabilités des deux parties cosignataires de la charte

Section 2. Engagement du Parrain :

### Article 2

Le parrain / marraine en adhérant à l'association pour un montant de

1. Cotisation individuelle 12 euros
2. Cotisation (2 personnes) 18 euros
3. Cotisation enfant - 16 ans : 2 euros \*

devient membre de l'association et à ce titre pourra participer à l'assemblée générale, et au développement des projets de **K'L'ICK-ASS.** .

Cet engagement de parrainage est pris pour un an à la date de la signature de la charte et est révisable chaque année.

### Article 3

Dans le cadre d'un parrainage, le parrain / marraine s'engage à contribuer financièrement pour une somme définie dans l'annexe. Les modalités particulières et spécifiques à chaque parrainage sont aussi précisées en annexe au présent document. Un parrain peut parrainer, s'il le désire plusieurs enfants. Le parrain, qui s'investit dans une relation avec un enfant s'engage aussi moralement pour un suivi régulier d'échanges de correspondance avec l'enfant.

Il a aussi la possibilité de faire un parrainage global sans entrer dans une correspondance personnalisée. Dans ce cas il devient un parrain anonyme (au regard des enfants, pas de l'association).

### Article 4

Les parrains / marraines qui souhaitent se rendre au Burkina Faso peuvent rencontrer la ou les filleuls qu'ils parrainent, en présence d'un représentant. Tout projet de rencontre de cette nature devra être préparé en amont avec l'association K'L'ICK-ASS. et avec les responsables.

\* Cotisation 3) accompagnée de la cotisation 2



# K'L'ICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS  
04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Article 5

L'association demande un engagement des parrains / marraines à éviter d'intervenir directement dans le parcours scolaire, éducatif ou social des personnes aidées, ainsi que d'observer une neutralité bienveillante à leur égard dans le respect des traditions locales. Les dons financiers directs au filleul ne sont pas autorisés, afin de limiter la convoitise et la jalousie au sein d'une famille ou d'un village.

## Section 3. Engagement de l'association K'L'ICK-ASS. :

### Article 6

L'association K'L'ICK-ASS. est destinataire des dons remis pour les parrainages. Ils apparaissent en tant que tels dans la comptabilité de l'association. Nous voulons éviter au maximum d'envoyer de l'argent au Burkina Faso (sauf besoin urgent). Notre souhait est plutôt de se rendre sur place et d'organiser des projets ou d'acheter des biens ou des denrées.

### Article 7

L'association K'L'ICK-ASS. s'engage à communiquer aux parrains / marraines les informations concernant l'enfant.

### Article 8

K'L'ICK-ASS. met à disposition des possibilités d'échange de courriels entre parrains et filleuls. Pour assurer tout risque de dérive, ces échanges seront contrôlés par un modérateur de K'L'ICK-ASS..

### Article 9

L'association K'L'ICK-ASS. est autorisée par la Direction des Finances Publiques à délivrer aux donateurs (particuliers ou entreprises) un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de l'impôt selon les dispositions prévues dans les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Cette disposition prévoit que pour un particulier, 66% du montant du don peuvent être déduits du montant de l'impôt.

Fait le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

**Le président** : Didier JOURDAN

Le parrain / La marraine  
Inscrire la mention : Lu et approuvé



# K'L'ICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS

04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Engagement financier de parrainage. Entre l'association K'L'ICK-ASS. et le parrain

Cet engagement fixe les conditions particulières et personnalisées du parrainage.

Il concrétise l'engagement financier du parrain / de la marraine.

Je soussigné :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Adhère à l'association pour un montant de \_\_\_\_\_ euros.

L'engagement de parrainage est établi pour un an renouvelable

à partir du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_ jusqu'au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Déclare vouloir faire un don à l'association K'L'ICK-ASS. :

Par chèque :

- Je choisis de régler la somme de \_\_\_\_\_ € mensuellement, à l'association K'L'ICK-ASS..

J'ai donc donné \_\_\_\_\_ chèques totalisant un montant de \_\_\_\_\_ €.

- Je choisis de régler la somme de \_\_\_\_\_ € annuellement, à l'association K'L'ICK-ASS..

ou

Par virement :

- Je choisis de faire un virement d'un montant \_\_\_\_\_ € mensuellement, à l'association K'L'ICK-ASS..

Je choisis de faire un virement d'un montant \_\_\_\_\_ € annuellement, à l'association K'L'ICK-ASS..

Fait le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ Le

**Le président** : Didier JOURDAN

Le parrain / La marraine

*Inscrire la mention : Lu et approuvé*



# K'L'ICK – ASS.

33 impasse les hauts de Veyras 07000 VEYRAS  
04 75 64 58 43 / 06 21 81 33 38



## Le relevé d'identité bancaire de l'association

Voici le RIB de l'association, merci de contacter votre banque pour établir le ou les virements que vous désirez mettre en place.

3/3 35/21/22/10 01AA0647570G2DP 1 DKV



**CREDIT AGRICOLE  
SUD RHONE ALPES**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE  
IBAN**

00010 0013 0001 00000 00000 00000

1511179 180758 000228

|            | Code<br>Banque | Code<br>Guichet | Numéro de Compte | Clé<br>Rib |
|------------|----------------|-----------------|------------------|------------|
| RIB FRANCE | 13906          | 00073           | 85031491903      | 81         |

|               | International Bank Account Number | Bank Identification Code (BIC) |
|---------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| IBAN ETRANGER | FR76 1390 6000 7385 0314 9190 381 | AGRIFRPP839                    |

Domiciliation  
PRIVAS PALAIS (00073)  
Tél : 08 10 00 20 37

Nom et adresse du titulaire  
ASSOC. K'L'ICK-ASS.

33 IMPASSE LES HAUTS DE VEYRAS  
07000 VEYRAS